



Déclaration préalable du Sgen-CFDT

CTSD Mesures de carte 2nd degré

20 mars 2018

VERSAILLES

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs,

Nous tenons en préambule à remercier l'ensemble des services pour le travail et la diligence avec laquelle les documents ont été fournis, nous remercions aussi les services de la DOS pour l'attention portée à transformer des BMP 18h en postes quand c'est possible.

Tout d'abord, nous aurions pu vous parler dans cette Déclaration préalable de la réforme du baccalauréat qui, finalement, va alourdir la tâche des personnels, de l'inégalité des rémunérations entre enseignantes et enseignants, des trous dans la raquette de la classe exceptionnelle avec les limitations apportées par le Ministère au recensement des candidats éligibles... mais nous resterons avant tout sur le local, objet de ce CTSD.

Ainsi, le Sgen-CFDT aurait pu adopter le point de vue des Monty Python « toujours regarder le bon côté de la vie » et, suite au groupe de travail, se dire qu'il n'y a que 2 ou 3 chaires supprimées par rapport à la rentrée 2017 ... mais ce serait renier scandaleusement notre cartésianisme qui nous constraint à nous arrêter sur les 4 chaires supprimées en Technologie en collège, 5 chaires supprimées en Lettres classiques (soit 20 en 3 ans sur les Yvelines !), 6 postes supprimés pour un seul créé en Eco-gestion administration (P 8039), des contraintes de mesures cartes scolaires en Mathématiques, en Physique-Chimie, en EPS (encore cette année !), en Espagnol et en Lettres- Histoire- Géographie.

N'oublions pas que tout ceci se passe dans un contexte de pression démographique dans le secondaire !

Donc, il est facile de dire que le compte n'y est pas ! Surtout si l'on inclut, dans ce calcul, les postes d'assistantes sociales, d'infirmières et de CPE même si les Yvelines sont supposés être un département surdoté selon le rectorat !). Serait-ce finalement une malédiction de ne pas être dans une académie déficiente en élèves puisque les moyens ne suivent pas ? Question réthorique et ironique bien sûr !

Au vu des documents communiqués pour le groupe de travail du CTSD, nous regrettons, par ailleurs,

que certains établissements ne remontent pas, à la date limite fixée, ni les Blocs Moyens Provisoires, ni les compléments de service car il est, dès lors, difficile pour les organisations syndicales et les collègues des établissements concernés d'avoir une visibilité sur les répartitions de service à venir.

Enfin, le Sgen-CFDT liste ici ses demandes habituelles en cette période d'année :

- nous souhaiterions connaître les BMP réservés pour les berceaux dans les Yvelines.
- nous vous demandons, comme chaque année, de veiller à ne pas regrouper les berceaux destinés aux stagiaires dans des établissements difficiles ni dans des établissements sans tuteur proche.
- nous aimerais savoir ce qu'il va en être du dispositif UPE2A puisque vous aviez évoqué le fait de rendre ce dispositif plus souple compte tenu des problèmes des élèves allophones qui ne sont pas toujours à proximité des établissements où ces UPE2A sont implantées.
- nous désirions connaître, si c'est possible, la réserve des heures encore non attribuées à ce jour.
- nous vous remercions aussi d'avoir été vigilant à la mise en place, dans les établissements, de réunion du conseil pédagogique préalable au C.A pour discuter les postes créés et supprimés et, sinon, de la consultation de ce conseil pédagogique pour la répartition des moyens ...
- nous appelons, comme chaque année, à une attention particulière par rapport à l'Education Prioritaire et le nécessaire suivi des lycées du département.
- enfin, nous rappelons la demande que nous réitérons depuis quelques années mais qui s'adresse à notre grand Ministère de l'Education Nationale : la création d'un diplôme PLP des Métiers de la Sécurité pour résorber la précarisation des collègues affectés sur ces postes, c'est le cas dans notre département.

En vous remerciant, Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

Sylvie HOPKINS, représentante pour le Sgen-CFDT

contact :

78@sgen.cfdt.fr